

RAPPORT ANNUEL 2016-2017

Le début de la nouvelle législature communale a marqué la période d'activité du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 décrite dans ce rapport.

Nouveaux organes et nouveaux statuts

Les organes et groupes de notre association ont été renouvelés en septembre 2016 dans le cadre de la visite annuelle des districts qui a vécu sa 5^{ème} édition. Les délégations des municipalités ont désigné à cette occasion les membres du Conseil, du groupe Bourgs et Villages et du Comité, les syndic des Villes faisant de facto partie du groupe des Villes. Conformément à l'article 12 des statuts, les candidats au Comité ont ensuite été élus lors de l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2016. Madame Claudine Wyssa a été plébiscitée à la présidence. Dans le cadre de cette assemblée, les délégués ont décidé que les statuts de notre association devaient être revus, notamment pour mettre sur pied d'égalité le groupe Bourgs et Villages et celui des Villes et résoudre les questions liées à la double appartenance UCV-AdCV.

Un groupe de travail composé de représentants de petites, moyennes et grandes communes a été mis en place à cet effet. A l'heure de la rédaction de ce rapport, une assemblée extraordinaire a

été fixée au 11 mai 2017, afin que les délégués se prononcent sur une révision partielle des statuts. Cela étant, les travaux du groupe de travail se poursuivent avec une réflexion approfondie sur le fonctionnement institutionnel de notre association qui devrait déboucher, ultérieurement, sur une révision approfondie des statuts.

Plan de législature

Le Comité a élaboré un programme de législature dont les objectifs ont été largement communiqués (cf. Programme de législature 2016-2021, www.ucv.ch/programme). Le présent rapport ne revient pas sur son contenu.

Principaux sujets d'actualité traités par le Comité, le Conseil, le groupe des Villes et celui de Bourgs et Villages :

RIE III

Incidences sur l'avenir financier des communes vaudoises : l'UCV est proactive pour la recherche de solutions.

La diminution des rendements fiscaux communaux, plus conséquentes que prévues, pourraient s'élever à environ CHF 132 millions. Ceci s'explique par le maintien du taux d'impôt sur les bénéficiaires des entreprises suisses à

13,79%, le statu quo sur les entreprises à statut fiscal spécial, ajouté à l'absence de la compensation accordée par la Confédération aux cantons et aux communes.

Au vu de la nécessité de trouver rapidement des solutions pragmatiques pour stabiliser ces équilibres financiers fortement perturbés, le Comité de l'UCV a prié le Conseil d'Etat de l'associer à sa réflexion sur ces enjeux essentiels.

Péréquation : pas de nécessité de remettre en question la révision partielle de la péréquation intercommunale. Un rapport et une feuille de route pour une révision en profondeur.

Pour mémoire, l'UCV a proposé des mesures péréquatives permettant de corriger la première proposition du Conseil d'Etat visant à accroître la solidarité entre les communes. Le système péréquatif ainsi adapté était également en mesure d'absorber le choc financier de la RIE. Ces mesures ont toutes été acceptées par le Grand Conseil et le peuple vaudois lorsqu'il a plébiscité la mouture vaudoise de cette réforme en 2016. La péréquation en place fonctionne avec ou sans la RIE III.

S'agissant de la révision globale de la péréquation, l'UCV a établi une feuille de route et un rapport sur lesquels elle a communiqué la première semaine d'avril 2017.

Accueil parascolaire-Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire :

Le frein mis à la RIE III sur le plan fédéral par le résultat du vote fédéral du 12 février dernier ne remet pas en question les acquis ancrés dans la législation vaudoise. Les participations financières de l'Etat, des communes et des employeurs à la FAJE ne sont pas altérées, la LAJE ayant été acceptée par le Grand Conseil le 31 janvier 2017.

Dans ce domaine aussi, la voix de l'UCV a été décisive, puisque la motion Luisier «Pour un réel partenariat financier Canton-communes en matière d'accueil de jour » a été acceptée par le Parlement. Grâce à la force politique de l'UCV, les communes ont obtenu la nécessaire montée en puissance du financement cantonal de l'accueil de jour, condition sine qua non pour que cette offre puisse être développée. Ainsi, l'Etat, les communes et les employeurs privés assumeront en 2022 respectivement 16%, 35% et 7% du coût global de l'accueil de jour. Le solde sera financé par les parents à hauteur de 39%, et 3% proviendront d'autres rentrées (dons, remboursements APG).

Sous l'angle opérationnel, la compétence principale des communes dans le domaine parascolaire a été reconnue : elles décident du cadre de référence en la matière par le biais d'un Etablissement

Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire (EIAP). Conformément à la LAJE, Les associations faitières désignent les membres de cette entité. En ce qui concerne l'UCV, la composition de cet organisme sera soumise à l'AG extraordinaire du 11 mai. Rappelons ici que, selon la volonté des communes, l'application des normes décidées par cet organisme, soit l'autorisation et la surveillance, sera effectuée par l'Etat qui en assumera la charge financière. Quant au socle de prestations obligatoires pour cet accueil, il se décline selon l'âge des écoliers.

Constructions et équipements scolaires

Les négociations liées à la modification de l'actuel règlement sur les constructions scolaires ont repris en mai 2016, après 3 ans d'interruption. L'UCV a plaidé pour la reconnaissance par l'Etat de la compétence principale des communes en matière de planification des bâtiments scolaires. Ce point a été admis par le DFJC.

Concernant la répartition du coût de l'équipement et du matériel scolaires, l'UCV a proposé des critères précis et concis permettant de déterminer qui paie quoi. En substance : l'équipement informatique, interactif ou multimédia et son entretien incomberaient à l'Etat, car ce matériel technique est indissociable de la pédagogie, à charge du canton selon

l'esprit d'EtaCom. En revanche, le câblage informatique, les prises WIFI seraient considérés comme parties du bâtiment, donc payés par les communes, toujours dans le respect d'EtaCom. Le matériel et le mobilier scolaire mis à charge des communes doivent être communs à l'ensemble des disciplines enseignées et non être destinés à une activité spécifique, auquel cas l'Etat devrait s'acquitter de la facture. Une convention au sens de l'article 27 al.4 LEO intégrerait ces critères et abrogerait les quelque 80 pages de directives et recommandations actuelles.

A la suite de ces propositions, auxquelles l'AdCV s'est ralliée, la Cheffe du DFJC a décidé de suspendre les travaux du groupe. Au moment de rédiger ce rapport, le DFJC a pris l'initiative d'une rencontre "technique" avec les représentants des faitières. Affaire à suivre.

Aménagement du territoire

PDCn4 : en conciliant les intérêts du groupe des Villes et du groupe des Bourgs et Villages, l'UCV a défendu le principe d'une année de référence commune – 2014, ou mieux, 2015 – pour l'ensemble des communes vaudoises. Ce point a pu être acquis dans le cadre des discussions du groupe de travail sur l'aménagement du territoire avec la Cheffe du DTE. Nous relevons avec satisfaction que l'objectif d'éviter le

blocage du développement des villages hors centres et des localités à densifier, sans prêterit les communes centres et les agglomérations a été atteint à ce stade. L'UCV reste vigilante quant à la suite donnée à ces propositions par le Parlement.

Concernant la mesure F12 relative aux surfaces d'assolement, l'UCV est particulièrement attentive aux critères autorisant l'empiètement qui seront retenus.

L'UCV a porté devant le groupe de travail susmentionné, la question du système de gestion des zones d'activités relative à l'article 30a al.2 OAT. Nous avons souhaité que ce système soit élaboré en partenariat Canton-communes. Le DTE est entré en matière : les deux associations faïtières sont invitées à faire des propositions concernant cette problématique.

LATC : la révision de la partie relative à la planification territoriale a certes allégé le nombre d'articles, mais les communes n'ont pas pour autant regagné une marge de manœuvre considérablement réduite par la loi fédérale. L'UCV suit attentivement ce dossier actuellement en mains de la commission chargée d'examiner le projet.

Collaborations intercommunales

Afin de répondre aux préoccupations de plus en plus aiguës concernant les collaborations intercommunales, l'UCV a mis en place un groupe de réflexion qui a terminé ses travaux en avril 2016. Un rapport synthétisant des recommandations par thématique a été transmis aux communes en juin 2016. En août, un mode d'emploi a suivi. Ce document décrit les questions essentielles qui doivent être posées à la création ou lors de la modification d'une collaboration intercommunale. L'objectif est d'orienter les collectivités vers les solutions possibles. Ces documents figurent sur le site de l'UCV.

Endettement des communes

Suite à la décision du département des institutions et de la sécurité (DIS) d'abroger les recommandations en matière de plafond d'endettement, aucune nouvelle recommandation officielle ne les a remplacées. Seule subsiste la méthodologie de calcul utilisée par le service des communes en cas de demande de modification du plafond d'endettement en cours de législature de la part d'une commune. Pour l'UCV, les enjeux actuels, en particulier ceux liés à l'externalisation de la dette communale dans les associations de communes, nécessitent une réflexion sur les principes d'évaluation des plafonds d'endettement

et de cautionnement. Toutefois, celle-ci ne peut se faire préalablement à la mise en place du modèle de compte harmonisé 2 (MCH2) dans les communes et la révision législative qui en découle. Cette position a été défendue, contre l'avis de l'AdCV, lors de la consultation sur le projet de révision de ces recommandations. Aux côtés de l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux (ACVBC), l'UCV a été entendue. Elle a également demandé à la Cheffe du DIS d'être associée en amont des prochaines réflexions et, dans l'intervalle, édité un mode d'emploi à l'attention des autorités communales les invitant à considérer les enjeux financiers communaux et intercommunaux dans la détermination de leur plafond d'endettement et de cautionnement.

Activités du secrétariat

Ces douze derniers mois, un effort particulier a été mis sur la communication, la formation et les prestations sous forme de conseils juridiques, financiers ou encore de soirées d'information, par toute l'équipe du secrétariat (7 collaborateurs (5 EPT) plus une comptable indépendante à 20%).

En matière de communication, après un sondage très réussi sur la question, nous avons redéfini notre politique d'engagement des moyens à notre disposition (site Internet, journal Point CommUNE !, UCV-Info) afin de dynamiser

notre communication et améliorer l'atteinte de nos objectifs.

S'agissant de la formation : de nombreux cours sur différentes thématiques sont mis à disposition des municipalités et des professionnels communaux soit directement par notre association, soit en collaboration avec l'IDHEAP et le CEP.

Afin d'informer au mieux les acteurs communaux, élus et professionnels, des soirées d'information sont proposées sur des sujets variés concernant la gestion des affaires communales. Ce travail de vulgarisation, réalisé par des spécialistes des questions traitées, est un soutien important pour les collectivités.

Les conseils juridiques (429 demandes traitées au 27 mars) ou les analyses financières sont de plus en plus sollicités par les municipalités vaudoises.

Outre les activités liées aux domaines susmentionnés, il faut encore relever la gestion des groupes de travail internes (thèmes : associations intercommunales, révision des statuts UCV) et des commissions externes où notre association est représentée.

Consultations - Avant-projet Régions de Santé : le secrétariat a rédigé la position de notre association pour chacune des 12 consultations qui nous ont été adressées dans l'année écoulée, dont celle relative au volet aménagement de la LATC. La dernière consultation en date concerne l'avant-projet cantonal Régions

de Santé. L'exposé des motifs de ce document a certes le mérite de soulever un réel problème sociétal, notre association estime toutefois que l'argumentaire omet deux éléments essentiels : d'une part, il n'est pas démontré que l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) ne répond pas la demande, et d'autre part, l'analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes – objet du postulat Claudine Wyssa – n'a pas véritablement été faite. A notre sens, faire table rase de l'AVASAD et remplacer cet organisme par un dispositif centralisateur qui pénalise doublement les communes, du point de vue financier et de la gouvernance, n'est pas approprié. L'efficacité de ce nouveau système n'est pas établie par rapport à une solution alternative qui consisterait à améliorer l'existant. Il convient par ailleurs de relever le déséquilibre du découpage territorial proposé qui fait fi des réalités locales. Quant au financement, l'avant-projet reste flou sur cet élément essentiel, indissociable de la question organisationnelle. Il y a lieu de craindre un report de charge du canton sur les communes. En l'état, l'UCV ne peut accepter un avant-projet prévoyant d'amoindrir considérablement le rôle des communes par rapport au dispositif actuel, et dont l'aspect financier est escamoté. Notre association propose une concertation Canton-communes qui permette de relever ensemble le défi du vieillissement de la population. Le 20 mars dernier, lors d'un entretien avec

le Président du Conseil d'Etat, l'UCV a fait part de sa volonté de négocier l'évolution du système actuel en tenant compte du lien entre compétences et financement.

En terminant cette rubrique, je souhaite exprimer ma reconnaissance aux collaborateurs du secrétariat, ainsi qu'à notre comptable pour la qualité de leur travail d'équipe qui représente une réelle valeur ajoutée pour notre association.

Situation financière

L'année écoulée a été marquée par une évolution extrêmement dynamique des prestations proposées par l'UCV :

- la force de propositions en matière de politiques publiques de notre association est relayée par une communication soutenue sous diverses formes : flyers, UCV-info, articles dans Point CommUNE!, publications vulgarisant les thématiques analysées, etc.
- l'offre diversifiée en formations et soirées d'information dans de nombreux domaines utiles à la gestion des affaires communales.

Grâce à sa professionnalisation accrue, le secrétariat a absorbé l'augmentation des tâches induites par ce développement.

Poste "Cours" : Le Comité salue le résultat très positif (CHF 28'953.-) de cette prestation. Le bénéfice généré par les cours en finances et gestion communales

est réinvesti pour le développement de cette prestation, ainsi que dans la communication.

Poste « Experts » (CHF 21'664.- dans les comptes 2016 et CHF 27'000.- inscrits au budget 2018) : ces montants sont inférieurs aux comptes 2015 et au budget 2017 grâce au fait qu'une grande partie de la communication est désormais gérée par nos collaborateurs. Les analyses financières sont, elles aussi, assurées à l'interne.

Poste "Informatique" : en 2016, la charge informatique globale s'élève à CHF 42'203.- Pour mémoire, la facture de mise en œuvre du nouveau site a été acquittée à 80 % en 2015, soit CHF 107'625.-. Un solde restait dû en 2016 de CHF 28'306.-. Par conséquent, le montant de CHF 28'300.- a été prélevé à fonds de réserve comme prévu dans le budget. Le budget informatique 2018 prévoit une charge de fonctionnement de CHF 28'000.-, qui intègre également des développements ponctuels liés à des fonctionnalités supplémentaires ou des ajustements nécessaires, afin d'optimiser l'utilisation du site.

Résultat final 2016 : le déficit comptable de 2016 s'élève en finalité à CHF – 54'847.- Il convient de rappeler que les liquidités épargnées ont permis de couvrir le déficit jusqu'en 2016 y compris. Lors de l'AG extraordinaire du 28 septembre 2016, les délégués ont accepté l'adaptation des cotisations dès 2017.

Relevons ici que le budget 2017, réactualisé pour votre information en fonction des cotisations augmentées, prévoit un résultat positif de CHF 81'360.-

Ainsi, grâce à l'ajustement des cotisations, et aux charges toujours contenues, le budget 2018 sera également bénéficiaire à hauteur de CHF 87'310.-.

Cf. graphiques in fine

Conclusion

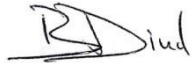
L'UCV compte à ce jour 278 communes sur les 309 communes vaudoises. Représenter 90% des collectivités est un réel défi que notre association s'emploie à relever en gardant le cap sur deux objectifs essentiels : préserver la diversité des communes tout en visant l'intérêt général.

La preuve que cette mission n'est pas impossible ? Les solutions pragmatiques proposées par l'UCV dans le cadre des négociations et des démarches parlementaires décrites dans ce rapport. Les résultats – positifs pour les communes – de cette approche, tout à la fois constructive et ferme, supposent un investissement important des membres de nos organes et groupes, tout particulièrement ceux du Comité, et une professionnalisation accrue du secrétariat.

Notre association ambitionne de développer sa capacité de propositions au

service de l'intérêt commun des collectivités vaudoises. Simultanément, elle s'efforce de dynamiser son fonctionnement interne pour améliorer écoute et proximité. Enfin, elle souhaite contribuer à poser les bases d'un réel partenariat canton-communes.

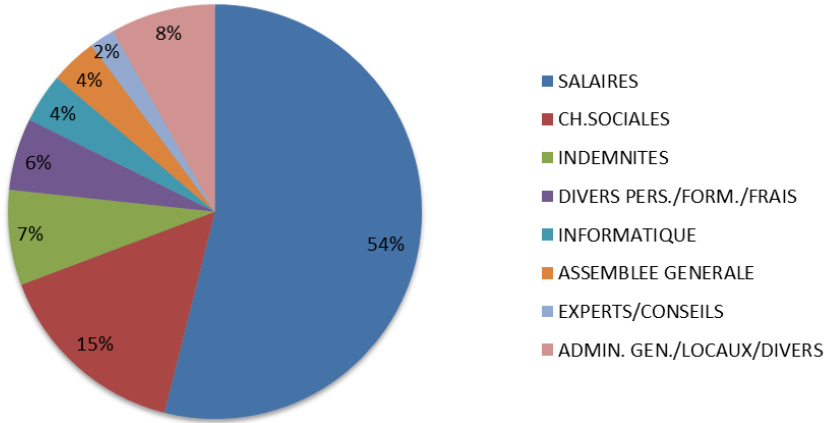
L'UCV vous remercie de votre confiance et se réjouit de travailler avec vous et pour vous !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BDind', with a stylized flourish at the end.

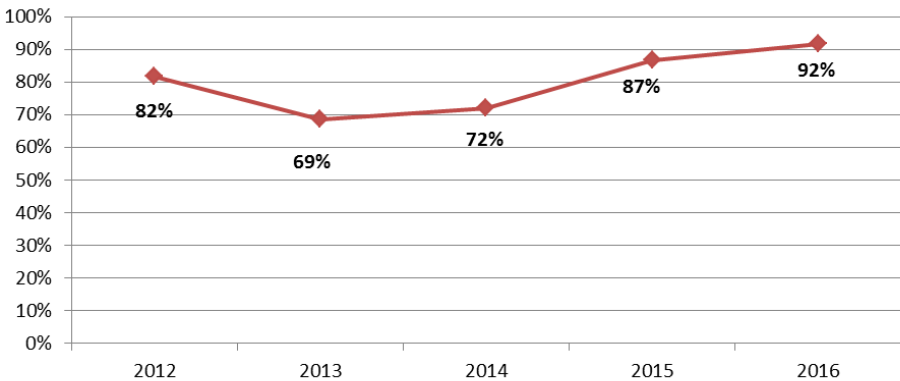
Brigitte Dind, Secrétaire générale

RÉPARTITION DES CHARGES

Analyse des charges



% rapport salaires- indemnités - charges sociales / cotisations



ÉVOLUTION DES DÉPENSES / RÉSULTATS 2013-2016

